



Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

**Centre Pénitentiaire
d'Orléans-Saran**



USAGE DES MASQUES LAVABLES.

En date du 12 juin 2020, notre Secrétaire Général National SPS Jérôme MASSIP a adressé une lettre ouverte au Directeur de l'Administration Pénitentiaire suite à une note du 11 juin 2020 relative aux modalités d'usage des masques lavables et réutilisables.

Il a attiré l'attention sur l'insuffisance des masques attribués aux agents. En effet, en dotation individuelle, alors que bon nombres d'agents travaillent en longues journées, deux, voire trois jours consécutifs, ces derniers ne disposent que de 4 masques alors qu'il en faudrait 9 au minimum pour couvrir les besoins induits par la durée maximale d'utilisation fixée à 4h00 selon cette même note.

Dans un deuxième temps, nous avons été nombreux à constater que l'utilisation du sèche-linge faisait rétrécir les masques donnés récemment par notre administration.

En témoigne, le mail du 12 juin envoyé par notre directeur adjoint qui déconseille l'utilisation du sèche-linge.

Le SPS local a donc saisi ce dernier afin que les agents ayant connu cette mésaventure puissent bénéficier d'autres masques en remplacement.

Notre directeur a été très à l'écoute. Il en ressort que les agents ayant connu ce dommage peuvent se faire connaître auprès de notre organisation syndicale ou même de la direction.

Vive le syndicat 100% surveillant(e)s !

Le 16 juin 2020, le bureau local.